



# D'r Innlemer

Revue Municipale d'Informations

Octobre 2015 N°17

## Chers habitants

*L'été 2015 sera répertorié dans les annales comme celui ayant enregistré de très fortes chaleurs et de très faibles pluies. Aussi ne faut-il pas s'étonner que les cultures traditionnelles aient fortement souffert en raison de l'absence de l'eau, se traduisant par une moindre productivité. Ces conditions climatiques ont également impacté les potagers et les vergers de nos concitoyens. Malgré ces conditions climatiques très particulières durant cet été 2015, nos maraîchers ont réussi des prouesses grâce à leur professionnalisme et leur amour du métier permettant de présenter des légumes et des produits de grande qualité lors du marché paysan nocturne du 21 août 2015 dans le hangar agricole de la Famille WAGENTRUTZ.*

*Quelle belle réussite de cette manifestation ayant attiré quelques 900 visiteurs qui ont particulièrement apprécié les produits mis sur les étalages. De même, ils ont pu prendre connaissance des avantages du circuit court des denrées agricoles produites localement. Cette réussite est également le fruit de la conjugaison des talents d'une équipe de bénévoles qui avaient à cœur de porter haut avec enthousiasme cette traditionnelle fête locale qui est devenue incontournable sur le Territoire des Terres de Sainte Odile.*

*Par ailleurs, je souligne que nos exploitants agricoles sont aussi les aménageurs responsables de notre territoire grâce à leur engagement de sorte que le village peut disposer aujourd'hui d'un environnement agréable et accueillant permettant d'agrémenter les promenades des uns et des autres.*

*Mais ce travail est aussi quelquefois malmené par l'attitude peu respectable de certains de nos concitoyens. En effet, il a été constaté depuis quelques mois des dépôts sauvages de toute nature sur le ban de la Commune : produits de terrassement, taille de thuyas, tonte de gazon etc.... Ces pratiques sont d'autant plus inadmissibles que chaque habitant peut accéder à la déchèterie de KRAUTERGERSHHEIM sans aucun coût supplémentaire. Si naturellement, ces contrevenants devaient être identifiés, les sanctions financières prévues au titre de tels actes seront appliquées. Mais j'insiste qu'un effort civique de chacun d'entre nous est nécessaire dans un objectif de conforter davantage encore notre cadre de vie.*

*La rentrée scolaire 2015/2016 qui s'était effectuée sous un soleil radieux, s'est déroulée dans d'excellentes conditions ce d'autant que nos élèves disposent d'un bel équipement pédagogique et d'un corps enseignant compétent et motivé. Tous les ingrédients sont réunis pour assurer leur réussite scolaire.*

*Je relève avec fierté l'obtention du titre de champion d'Alsace et de celui de vice-champion de France en lancer de poids par le Sapeur-Pompier volontaire Nicolas FREYD. Je lui adresse mes plus chaleureuses félicitations pour ces belles performances*

*En date du 11 juillet 2015, notre Maire Honoraire Camille JEHL nous a quitté à l'âge de 91 ans. Figure emblématique, il a contribué au développement de notre village.*

*Dès 1953, à l'âge de 29 ans, il fut élu conseiller municipal et puis réélu à 4 reprises. Durant sa longue vie municipale, il avait occupé le poste de Maire de 1965 à 1983. Il avait été nommé Maire Honoraire en 1984.*

*Avec un grand professionnalisme et un courage exemplaire, en dépit de moyens financiers limités de la Commune, il a su transformer notre village à travers la concrétisation de multiples projets dont je citerai notamment :*

- *la construction de l'école maternelle en 1970 afin d'accueillir nos jeunes élèves dans des locaux modernes et adaptés,*
- *l'amélioration du cadre de vie à travers la réalisation de diverses tranches d'assainissement et la rénovation du patrimoine communal*
- *le développement du village avec la réalisation du lotissement communal «La Chapelle» d'une contenance de 42 lots. Et à ce sujet, je relève le caractère très précurseur d'une telle opération dans le monde rural*
- *une réalisation souvent oubliée aujourd'hui portant sur la déviation de la rivière du «Rosenmeer» qui passait par le centre du village. Sans cette déviation, l'avenir de notre communauté villageoise aurait été très fortement compromis en raison des risques d'inondations au vu des conditions climatiques observées ces dernières années.*

*Alors j'adresse au nom de nos concitoyens les remerciements les plus sincères à notre Maire Honoraire pour ses grandes valeurs humaines, son engagement et sa détermination pour construire l'épanouissement de notre village durant ses différents mandats.*

*Puissions-nous nous inspirer de son engagement et de son courage pour poursuivre l'amélioration de notre cadre de vie pour les générations futures en nous appuyant sur des fondamentaux de valeur tels le travail, la solidarité et le respect du prochain.*

Cordiales salutations,  
Le Maire, Alphonse KOENIG

### **Travaux rue Sainte Odile au niveau de la place de l'ancien foyer culturel :**

Le raccordement électrique souterrain basse-tension par Électricité de Strasbourg de la résidence de sept logements en construction au n°32 rue du Général de Gaulle s'est fait par branchement sur le transformateur situé à l'extrémité ouest de la place du foyer. Cette opération a nécessité des travaux de terrassement impactant une voirie municipale neuve. La remise en état de celle-ci sera à la charge du demandeur.

Dans un souci de prévention des accidents, et profitant de la présence sur site de la société EUROVIA pour négocier un tarif intéressant, la Commune a décidé de faire procéder à l'élargissement de cette portion de la rue Sainte Odile.

Par ailleurs, afin d'améliorer la sécurité des usagers qui empruntent cette voie, un passage piéton, conforme aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, a également été mis en place pour répondre aux demandes des riverains.

L'ensemble des travaux se monte à 14 980,00 €HT.

### **Rénovations de la maison communale, 11 rue des Roses :**

Le Conseil Municipal a décidé la rénovation de la maison communale sise 11 rue des Roses portant notamment sur des travaux d'isolation et de ravalement des façades, une révision complète de la toiture ainsi qu'une mise en œuvre d'un équipement de traitement d'air. La maîtrise d'œuvre, l'ordonnancement, le pilotage et la coordination «OPC» ont été confiés à l'Atelier d'Architecture BRUCKERT.

Après avis de la Commission d'Appel d'Offre, le Conseil Municipal a retenu :

- une révision de la toiture portant sur des travaux de zinguerie attribuée à la Société SECKLER d'ANDLAU, pour 4 575,00 €HT,
- le remplacement des fenêtres par une menuiserie en alu laqué et vitrage isolant avec rupture des ponts thermiques, attribué à la Société FERALU-WAGNER de KRAUTERGERSHEIM, pour 21 000,00 €HT,
- la mise en place d'une isolation extérieure et mise en peinture, attribuée à la Société PTH Alsace de GEISPOLSHHEIM, pour 31 520,00 €HT.

### **Création d'un Lotissement «Les Jardins 5» :**

Après avoir constaté que tous les terrains de construction du lotissement «Le Rosenmeer III» ont été vendus et que plusieurs demandes, émanant de jeunes couples du village, n'ont pu être satisfaites, le Conseil Municipal a approuvé le principe de création d'un nouveau lotissement «Les Jardins 5» au lieu dit «WOLFGRUB», à l'arrière de l'actuel lotissement «Les Jardins 4».

Dans le respect des dispositions du Schéma de Cohérence Territoriale «SCOT», en vigueur dans notre commune, 23 logements par hectare seront à construire. Une voirie de 7m de large permettra d'y accéder.

La possibilité d'acquisition d'un terrain dans le nouveau lotissement se fera en fonction de la date d'inscription en Mairie par les personnes intéressées.

### **L'Ad'AP ; L'Agenda d'Accessibilité Programmée :**

Les établissements recevant du public «ERP» doivent prévoir l'accessibilité des lieux aux personnes à mobilité réduite.

Les ERP, «non accessibles» pour les personnes handicapées, disposaient d'un dernier délai au 27/09/2015 pour déposer en préfecture un dossier de mise en conformité, sous peine de sanction (article L.111-7-5 du Code de la Construction et de l'Habitation).

Un dossier prévoyant un «Agenda d'Accessibilité Programmée» a donc été déposé concernant notre Mairie, accompagné d'un calendrier précis et d'un engagement à procéder aux travaux d'accessibilité.

Cette obligation de mise aux normes devra être satisfaite dans un délai de 3 ans.

### **Rentrée scolaire :**

Pour l'année scolaire 2015-2016, les effectifs sont de 36 élèves à l'école maternelle et 64 élèves à l'école élémentaire.

Malgré la baisse des dotations de L'Etat et les hausses successives des prélèvements concernant le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales, le Conseil Municipal décide de reconduire pour cette année scolaire 2015-2016, la totalité des crédits scolaires attribués tant à l'école maternelle qu'à l'école primaire.

Ces crédits se déclinent de la manière suivante :

- Dotation de fonctionnement : 25,00 € par élève, calculée sur la base des effectifs de la rentrée en septembre 2015.
- Dotation pour la bibliothèque : 300,00 € par classe.
- Participation aux frais de transport à hauteur de 1/3 des frais, pour les sorties d'ordre pédagogique et à raison de 3 sorties par an.
- Versement d'une subvention de 100,00 € à la coopérative de l'école primaire.
- Dotation de ramettes de papier pour les photocopieurs et fourniture des cartouches d'encre.
- Crédit de 175,00 € pour les abonnements de l'école primaire.
- Contribution de 5,00 € par élève et par jour pour les séjours de découverte organisés dans les départements 67, 68 et 88.
- Prise en charge des entrées à la piscine et des maîtres-nageurs, sachant que la natation est inscrite dans le programme des activités obligatoires.

### **Périscolaire :**

Le périscolaire connaît un réel succès. Les 43 places disponibles sont en effet entièrement occupées à midi. L'équipe d'animation, sous la direction de Madame Régine RAPP, compte désormais 4 personnes du fait de la prise de fonction de Mademoiselle Laura FURST.

### **Entretien des trottoirs et caniveaux :**

Le Règlement Sanitaire Départemental du Bas-Rhin précise dans l'article 32 que :

«les propriétaires et les occupants d'un immeuble sont tenus d'assurer dans le cadre de leurs obligations respectives, un entretien satisfaisant des bâtiments et de leurs abords».

Ce texte concerne le trottoir et le caniveau bordant la propriété.

La principale obligation est de permettre le passage sécurisé des piétons. En cas de chute, la responsabilité pénale de l'occupant de la propriété est engagée. Tout particulièrement en période hivernale lors d'épisodes de neige ou de verglas.

Le balayage de ces espaces publics par les occupants des propriétés riveraines, est également prévu dans le texte de loi. Effectué de façon régulière, ce balayage limitera aussi le développement de mauvaises herbes.

L'usage de désherbant sur les espaces artificialisés tels les pavés, doit être conforme à des règles très strictes pour les particuliers.

Le produit utilisé doit disposer d'une homologation pour un usage «jardin» - en zones non agricole - espaces verts - désherbage des allées de parcs, jardins publics, trottoirs, cimetières, voies de communications - en zones imperméables.

(Voir le site officiel : <http://e-phy.agriculture.gouv.fr/>)

Les plantations privées jouxtant la voie publique sont également concernées par un certain nombre de règles. Les végétaux dépassant, à l'âge adulte, deux mètres de hauteur, ne peuvent être plantés à moins de deux mètres de la limite du terrain. Pour les arbustes de taille inférieure à ces deux mètres, cinquante centimètres de retrait suffisent.

Les branches de ces plantes ne doivent pas empiéter sur le domaine public, ni créer de gêne pour la circulation. Un élagage au droit de la limite doit être effectué, au moins sur une hauteur suffisante pour éliminer tout risque de nuisance.

Au-delà des obligations légales, il s'agit d'une question de «bien vivre ensemble» et d'image positive que l'on veut donner de notre communauté villageoise.

### **Recensement 2016 :**

Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées tous les 5 ans.

Un agent recenseur, recruté par la Mairie, se présentera donc chez vous entre le 21 janvier 2016 et le 20 février 2016 pour vous remettre un document.

Nouveauté cette année, la notice comportera des identifiants de connexion au site «*Le-recensement-et-moi.fr*» afin de favoriser la collecte des informations en ligne. Si vous préférez remplir le questionnaire papier, l'agent conviendra d'un rendez-vous pour venir le récupérer.

La Commune recrutera pour ce faire 2 agents recenseurs. L'INSEE participe à leur formation. Si vous êtes intéressé(e) vous pouvez déposer votre candidature sur papier en Mairie pendant les horaires d'ouverture du secrétariat jusqu'au 30 octobre 2015.

## **Maisons fleuries :**

Participant à l'embellissement de notre cadre de vie, le concours des maisons fleuries récompense, pour la 24<sup>ème</sup> année consécutive, les efforts de fleurissement des habitants de notre village.

Au cours du mois d'août, Dominique ROSFELDER, accompagné des membres du jury (professionnels de l'horticulture et du paysagisme), a sillonné les rues d'INNENHEIM, en vue d'établir le palmarès de l'année 2015. Quoiqu'un peu moins nombreuses que les années précédentes, les réalisations de nos concitoyens continuent de rivaliser d'originalité, de soin, de couleurs. La chaleur particulière de cet été a quelque peu fait souffrir les fleurs et a demandé des efforts d'arrosage supplémentaires.

A l'occasion de la réception des vœux du nouvel an, les lauréats se verront récompensés. D'ores et déjà, toutes nos félicitations à M. et Mme Eugène GERLING, qui arrivent en tête du palmarès 2015, suivi par M. et Mme René PFISTER et M. et Mme Claude GOEPP.

## **Communauté de Paroisses «Aux Portes du Bruch» :**

**Le Samedi 10 OCTOBRE** prochain, à **18h30**, une Messe sera célébrée en l'église Saint EPVRE de Krautergersheim, à l'occasion du départ de notre Curé, le Père Gilles VIEILLE-CESSAY pour la Communauté de Paroisses de la Zinsel du Nord.

**Le dimanche 18 OCTOBRE, à 10h**, la messe sera célébrée en l'église Saint EPVRE de Krautergersheim, à l'occasion de l'installation de notre nouveau Curé, le Père André PACHOD dans notre Communauté de Paroisses.

## **Banque alimentaire :**

Le samedi 28 novembre 2015 de 9 h 00 à 11 h 00, une collecte de denrée alimentaire est organisée en Mairie. Elles seront remises à l'épicerie sociale d'OBERNAI. Nous vous remercions d'avance.

## **Divers : Les demandes de permis de construire suivantes ont été transmises au Service Instructeur :**

- M. SITTLER Gilles : ajout d'une terrasse et d'un claustra  
11, rue de la Scheer
- M. SONTAG Jean et Mme SCHWALD Séverine : construction d'une maison d'habitation  
Lotissement «HAUGAERTEN» Lot n°2
- M. FAUST Sébastien : construction d'une maison bi-famille  
27, rue du général de Gaulle
- Earl ESCHBACH : extension d'un bâtiment agricole avec chambre  
froide,  
Lieu dit «BLAESHEIMERPFAD»

## **Manifestations du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 30 avril 2016 :**

18 octobre	: Marche d'Automne	Association Sportive et Culturelle INNENHEIM
24 octobre	: Soirée «Les Années 80»	Union Sportive INNENHEIM
31 octobre	: Chasse aux bonbons	Amicale Sapeurs-Pompiers
14 novembre	: Collecte vieux papiers	Place de l'ancien foyer
15 novembre	: Cérémonie aux Monuments aux Morts	
20 novembre	: Don du sang	Amicale des Donneurs de Sang
29 novembre	: Marché de Noël	Amicale Sapeurs-Pompiers
6 décembre	: Election Régionale	1er tour
12 décembre	: Veillée de l'Avent	Eglise Saint Martin
13 décembre	: Election Régionale	2ème tour
13 décembre	: Fête de Noël des Anciens	Centre Communal Action Sociale
19 décembre	: Concert de Noël	Eglise Saint Martin
31 décembre	: Réveillon de la Saint Sylvestre	Union Sportive INNENHEIM
10 janvier	: Cérémonies des vœux	Commune
30 et 31 janvier	: Théâtre Alsacien	Tennis Club INNENHEIM
5 février	: Don du sang	Amicale des Donneurs de Sang
6 mars	: Carnaval des Enfants	Amicale des Sapeurs-Pompiers d'INNENHEIM
12 mars	: Soirée «Les Années 80»	Union Sportive d'INNENHEIM
25 mars	: Veillée du Carême	Eglise Saint Martin
2 avril	: Loto	Union Sportive d'INNENHEIM
23 avril	: Nuit du Feu	Amicale Sapeurs-Pompiers